

353

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 353 11 mars 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Une commission de plus

1. « Donner son avis sur les projets législatifs de la Confédération qui ont un rapport avec la situation de la femme en Suisse » ;
2. « exécuter des travaux demandés par le Conseil fédéral ou des départements fédéraux » ;
3. « soumettre au Conseil fédéral ou aux départements des recommandations ou des propositions pour la mise en œuvre de mesures intéressant la situation de la femme en Suisse » ;
4. « suivre l'évolution de la femme en Suisse et l'application des mesures prises ; faire périodiquement rapport à ce sujet au Département fédéral de l'intérieur ».

La Commission fédérale pour les questions féminines, à travers ce mandat en quatre points vagues, a du pain sur la planche ; c'est le moins que l'on puisse dire. Si l'on sait qu'elle a siégé une première fois à la fin du mois dernier, et qu'elle se réunira six fois encore cette année, on mesurera toute l'ambiguïté d'un système où la mise en place de commissions sert souvent d'alibi.

Dix-neuf personnes hautement qualifiées, choisies judicieusement parmi les « groupements concernés » à travers les langues, les confessions et les partis, s'en vont donc rejoindre, sous le signe de la femme, les milliers de « spécialistes » qui, au sein de plus de 300 commissions de tous genres (« ad-hoc », permanentes, etc.), rapportent déjà régulièrement sur les sujets les plus divers de la politique helvétique.

A l'heure où de tous côtés, sur le ton de l'urgence la plus pressante, les constats les plus alarmants sont publiés au chapitre du statut professionnel de la femme, à l'heure où l'on en est encore à lancer une initiative constitutionnelle pour organiser un mouvement efficace vers la promotion de l'égalité des droits entre femmes et hommes, il faut admettre que cette manière de se décharger d'un problème sur les épaules de commissaires, fussent-ils triés sur le volet, apparaît dérisoire : qu'attendre d'un organisme dont l'équilibre politique et

confessionnel condamne pratiquement à l'avance toute proposition novatrice ? qu'attendre d'un organisme dont la composition (voir annexe en page 2) suppose « a priori » une neutralisation des idées et des interrogations qui pourraient se faire jour ? qu'attendre d'un organisme dont la mission, de prime abord, ne saurait s'accommoder des délais propres à ce type de consultations ? Présentée comme une réponse aux questions soulevées au long de l'« Année de la femme » (résolution du quatrième congrès féminin suisse de janvier 1975 à Berne), la création d'une commission fédérale, extra-parlementaire, permanente, pour les questions féminines, n'est qu'une échappatoire. On ne s'est pas donné là les moyens d'une réflexion de fond pourtant indispensable : il aurait alors fallu se dégager de la procédure traditionnelle, libérer les commissaires des contingences immédiates (voir, dans cette optique, le travail de la commission pour la révision de la Constitution), abandonner pour le moins cette égalité numérique incongrue entre les femmes et les hommes au sein de ce groupuscule pseudo-représentatif, chercher probablement ailleurs que dans les organisations féminines traditionnelles des interlocutrices capables de dessiner les contours des réformes attendues, se garder de confier aux hommes seuls la représentation des « partenaires sociaux » ; on ne s'est pas donné non plus les moyens d'une action la plus rapide possible, reconnue pourtant de première nécessité à travers les bilans connus des mois de « crise », si l'on en juge par le fonctionnement classique de ce genre de commissions.

DANS CE NUMÉRO

Portion congrue pour la matière rédactionnelle dans ce numéro : l'index des principaux articles parus en 1975 dans ces colonnes couvre en effet quatre pages qui, nous l'espérons, seront utiles à nos lecteurs (numéros disponibles à l'administration).

Dosage helvétique

La Commission fédérale pour les questions féminines relève administrativement du Département fédéral de l'intérieur (son secrétariat est cependant géré par l'Office des affaires culturelles de ce département). Examiner de plus près la composition de cet organisme, c'est découvrir un « dosage » très helvétique (voir page 1) :

Présidente : Mme Emilie Lieberherr, docteur ès sciences politiques, conseiller municipal chargé du Département des affaires sociales de la ville de Zurich, à Zurich.

Puis neuf femmes, représentatives avant tout des milieux de l'enseignement et du droit, et dont la majorité président des organisations féminines traditionnelles :

Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, professeur, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, à Genève.

Mme Anne-Marie Höchli-Zen Ruffinen, maîtresse secondaire, présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, à Baden.

Mme Lili Nabholz-Haidegger, docteur en droit, avocate, présidente de la communauté de travail « La Suisse et l'Année internationale de la femme », à Zurich.

Mme Marlies Näf-Hofmann, docteur en droit, avocate, juge de district, représentant la Société d'utilité publique des femmes suisses, à Zurich.

Mme Hanni Schweizer, député, représentant l'Union des paysannes suisses, à Lohnstorf (BE).

Mme Ursula Täuber-Boveri, docteur en droit, avocate, présidente de la Fédération suisse des femmes protestantes, à Baden.

Viennent ensuite, Mme Alma Agostini-Bacciarini, professeur, à Breganzona (TI), Mlle Antoinette Bruttin, directrice du Collège Sainte-Marie-des-Anges, à Sion, et Mme Isabelle Mahrer, docteur en droit, greffier, à Rheinfelden.

Les neuf hommes, eux, au sein de cette commission, représentent d'abord, et eux seuls, les « partenaires sociaux », témoin

M. Peter Allemann, secrétaire de la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse, à Lucerne.

M. Jean Clivaz, secrétaire de l'Union syndicale suisse, à Berne.

M. Alfred Oggier, licencié en droit, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers, à Berne.

M. Hans Rudin, représentant l'Association patronale de l'industrie textile, à Zurich.

M. Erwin Wittker, secrétaire de la Fédération des sociétés suisses d'employés, à Zurich.

Ils gardent également un œil sur le marché de l'emploi (M. Marcel Banz, directeur de l'Office de la formation professionnelle du canton de Bâle-Campagne, à Liestal, et M. Thomas Held, sociologue, à Zurich) et évidemment l'autorité en matière de droit (M. Werner Kägi, professeur de droit public à l'Université de Zurich, à Zurich, et M. Bernhard Schnyder, professeur de droit civil suisse à l'Université de Fribourg, à Fribourg).

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES (ALÉMANIQUES)

Conditions féminines

Toujours à ce chapitre de la condition féminine, il faut, un instant, quitter les kiosques alémaniques pour signaler l'apparition en Suisse romande d'un « journal romand des mouvements de libération des femmes », intitulé « La Fronde » (case postale 3268, Mouvement de libération des femmes, 1002 Lausanne). Ce premier numéro, centré sur les questions posées par les interruptions de grossesse et les licenciements de travailleuses, fait le tour des préoccupations des groupements régionaux de libération des femmes en Suisse romande ; c'est ainsi que différents témoignages cernent la condi-

tion de chômeuse, de gréviste aussi (chez Bulova). Au chapitre de l'avortement, « La Fronde » présente une pétition au Grand Conseil vaudois (lancée par le MLF, Mouvement de libération des femmes, la Confédération romande du travail, section hospitaliers-Vaud, la Fédération du personnel des services publics-groupe hôpital, le Comité de soutien à la pétition des étudiants en médecine et le Mouvement des femmes en lutte) demandant « l'application du rôle de service public aux différents services de maternité de l'Hôpital cantonal et des hôpitaux de zone » en matière d'interruption de grossesse (libre accès de toutes les femmes sans égard à leur revenu, possibilité de réaliser l'interruption de grossesse dans les maternités dans les meilleures conditions possibles, tant sanitaires, psychologiques que financières). La justification d'une telle pétition ? « Il est aujourd'hui presque toujours possible d'obtenir l'autorisation légale pour avorter dans le canton de Vaud. Cependant le problème reste encore immense car l'avortement se paie très cher : psychologiquement d'abord (les démarches pour obtenir l'avis conforme sont pénibles), mais financièrement surtout ; en effet, sauf cas exceptionnel, l'Hôpital cantonal ne pratique généralement aucun avortement sur les femmes dont l'avis conforme (c'est-à-dire l'autorisation légale d'avorter) n'a pas été délivré par sa propre commission. La grande majorité de celles-ci est donc contrainte d'aller dans des cliniques privées dont les tarifs abusifs ne sont que très partiellement remboursés par les assurances. »

Les chiffres avancés par les pétitionnaires :

		Hôpital	Clinique
Intervention chirurgicale	Fr.	70 à 150	300 max.
Séjour	Fr.	450 à 500 (de 4 à 5 jours)	500 min. (1 jour + 1 nuit)
Prix total	Fr.	700 à 800	1000 à 1200
Prix remboursé	Fr.	700 à 800	300 env.

Domaine Public en 1975

Ci-dessous, en douze chapitres, un index des articles parus au long de 1812 colonnes de DP en 1975 (exception faite des chroniques diverses et de la « Semaine dans les kiosques alémaniques »). Le premier nombre indiqué est le numéro du DP en question; suivent la date de parution et le numéro de la page.

1. ORGANISATION POLITIQUE, DÉMOCRATIE

1.1. Communes

- 315 (1.5)-4 à 6 : Aménager les compétences communales pour sauver la démocratie (VD)
- 328 (4.9)-1 à 8 : Le pouvoir communal (numéro spécial)
- 338 (13.11)-3 : Le faux « social » (cf. 7.6. Santé)

1.2. Fédéralisme

- 305 (13.2)-1 : Fédéralisme dénaturé
- 338 (13.11)-2 : Contre le cours du jeu et dans le sens de l'histoire (VD)

1.3. Confédération (organes politiques, contrat de législation, etc.)

- 325 (24.7)-4 et 5 : Elections fédérales d'octobre prochain : selon votre puissance et votre grade militaire
- 330 (18.9)-2 et 3 : Elections fédérales d'octobre : les candidats fribourgeois sommés d'annoncer la couleur
- 333 (9.10)-3 : Contrat de législation : les socialistes doivent poser leurs conditions
- 336 (30.10)-1 : Le passé qui dure (après les élections)
- 338 (13.11)-1 : Bulles de savon (composition du Conseil fédéral)
- 342 (11.12)-1 : Clarification (contrat de législation)

1.4. Partis et mouvements politiques, personnalités, minorités

- 303 (30.1)-8 : Quand les radicaux préparent les élections et la crise (cf. 2.8. Politique économique)
- 313 (17.4)-1 : Les grands mots du PDC (cf. 12.4. Etranger)
- 314 (24.4)-8 : Quand les libéraux cogitent
- 316 (9.5)-3 : Les radicaux pris au piège de leurs propres slogans (GE)
- 316 (9.5)-7 : Le phénomène POCH
- 317 (15.5)-1 : Pas de révolution pour octobre (PDC et UDC)
- 318 (22.5)-4 : Léon Bloy et Karl Marx au Conseil national (Jean Ziegler)
- 319 (29.5)-3 : L'Action nationale : partout, sauf à Neuchâtel.
- 319 (29.5)-4 et 5 : Les organisations progressistes de Suisse : actions tous azimuts et structures rigides
- 324 (10.7)-7 : La LMR en Suisse
- 325 (24.7)-7 : Les républicains de Schwarzenbach
- 326 (7.8)-7 : Cinquante ans de communisme en chiffres
- 326 (7.8)-8 : Socialisme sans frontières
- 330 (18.9)-6 : Des nationalistes pour le National
- 334 (16.10)-8 : Les crypto-nationalistes (Carlos Grosjean)

- 335 (23.10)-3 : Un parti peu loquace (radicaux fribourgeois)
- 341 (4.12)-6 : De l'usage partisan de la crise (MPF et PdT)

1.5. Initiative, référendum, démocratie

- 304 (6.2)-4 et 5 : Des droits populaires imaginés il y a plus de cent ans
- 306 (20.2)-4 et 5 : La démocratie directe prise au piège de la consultation en circuit fermé
- 311 (28.3)-4 et 5 : Démocratiser la démocratie
- 311 (28.3)-8 : Un colonel s'en prend au pouvoir politique (cf. 11.2. Défense nationale)
- 317 (15.5)-4 et 5 : De nouvelles voies pour la démocratie
- 324 (10.7)-7 : Chère démocratie
- 335 (23.10)-1 : Un plus un ou les incarnés
- 339 (20.11)-1 : Participer
- 341 (4.12)-2 à 4 : Instruction civique : passer du catéchisme laïc à l'information multilatérale (cf. 11.2. Mass media et instruction, éducation)

1.6. « Démocratie sauvage »

- 313 (17.4)-1 : Le rempart du droit (cf. 3.3.5. Energie)
- 319 (29.5)-1 : Le souverain (cf. 3.3.5. Energie)
- 323 (26.6)-1 : Au nom de l'objectivité (cf. 3.3.5. Energie)

1.7. Jura

- 300 (9.1)-4 : Jura : tout n'est pas joué !
- 308 (6.3)-2 et 3 : Jura : réveil civique ou aliénation collective ?
- 310 (20.3)-8 : Jura : une étape décevante
- 314 (24.4)-4 : Jurassiens de tous les cantons unissez-vous ! (cf. 8.4. Développement régional)
- 330 (18.9)-4 : Jura : une chance pour la Confédération
- 332 (2.10)-4 et 5 : L'exemple des militants francs-montagnards : prendre en main le développement régional (cf. 8.4. Développement régional)
- 334 (16.10)-8 : Jura : renoncer aux classifications faciles

2. INSTRUMENTS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

2.1. Statistiques

- 340 (27.11)-2 et 3 : Comblent d'urgence le vide des statistiques

2.2. Contrôle des prix

- 339 (20.11)-4 et 5 : Surveillance des prix : les commissions proposent et le Parlement dispose

2.3. Politique conjoncturelle (instrumentarium)

- 307 (28.2)-1, 2 et 3 : Première clarification. L'initiative Debétaz-Regamey : une solution de rechange inutilisable
- 308 (6.3)-8 : Après le vote conjoncturel : mais qui a envoyé M. Chevallaz au Conseil fédéral ?

2.4. Politique conjoncturelle (programmes)

- 310 (20.3)-1 : La relance
- 310 (20.3)-2 et 3 : Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève face à la « crise »
- 318 (22.5)-1 : Le milliard carrousel
- 320 (5.6)-1 : Le oui du 8 juin

- 332 (2.10)-6 : Un patron éclairé (et un programme socialiste) VD

- 335 (23.10)-8 : Le consommateur oublié

2.5. Politique budgétaire

- 301 (16.1)-6 et 7 : Les mesures destinées à rééquilibrer les finances fédérales
- 302 (23.1)-1 : Perdu : 600 millions
- 303 (30.1)-8 : Quand les radicaux préparent les élections et la crise (cf. 1.4. Partis et mouvements politiques)
- 304 (6.2)-2 : Un socialiste à la tribune du Parlement pendant le débat budgétaire
- 318 (22.5)-1 : Le milliard carrousel (cf. 2.4. Politique conjoncturelle)
- 319 (29.5)-2 : Voulez-vous des autoroutes ? (cf. 8.3. Circulation)
- 320 (5.6)-1 : Le oui du 8 juin (cf. 2.4. Politique conjoncturelle)

2.6. Recettes publiques

2.6.1 Recettes fiscales

- 300 (9.1)-2 : Du haut en bas de l'échelle fiscale
- 320 (9.6)-4 et 5 : Le poids des banquiers (cf. 3.4.1. Banques)

2.7. Dépenses publiques

2.7.1 Subventions

- 306 (20.2)-2 et 3 : Le poids des subventions fédérales

3. SECTEURS ÉCONOMIQUES

3.1. Agriculture

- 336 (30.10)-4 à 6 : Le mythe de l'unité du monde agricole helvétique ou le grand show de l'Union suisse des paysans
- 340 (27.11)-4 et 5 : Loi fédérale sur l'importation de produits agricoles transformés : le chocolat, instrument de relance ? (cf. 3.3.4. Industrie alimentaire)
- 342 (11.12)-8 : Après le « référendum chocolat », trois rendez-vous (cf. 3.3.4. Industrie alimentaire)
- 343 (18.12)-6 et 7 : Aménagement du territoire et intérêts des agriculteurs : presque la quadrature du cercle en pays vaudois (cf. 8.4. Développement régional, aménagement du territoire)

3.2. Construction

- 302 (23.1)-4 à 6 : Crise dans le bâtiment : les « grands » suisses alémaniques montrent le bout de l'oreille
- 302 (13.2)-4 à 6 : Ces géants qui profitent de la « crise » (cf. 3.3. Industries productives, 3.4. Services, 4.1. Structures économiques)
- 313 (17.4)-2 et 3 : Construction de logements : le revers de la médaille
- 325 (24.7)-3 : Un scandale « exemplaire » en RFA : quand le bâtiment va... (cf. 4. Structures économiques et 12.4. Etranger)
- 339 (20.11)-8 : Les lendemains de la construction

3.3. Industries productives

3.3.1 Métallurgie, horlogerie

- 304 (6.2)-5 : La bataille des travailleurs de la SIP (GE) (cf. 5.4. Licenciements et sécurité de l'emploi)

313 (17.4)-2 : Attente anxieuse de l'été dans la métallurgie et l'horlogerie GE (cf. 5.4. Licenciements et sécurité de l'emploi)
316 (9.5)-8 : 80 millions en guise de cadeau d'adieu pour Sécheron-BBC (GE)
319 (29.5)-8 : Bienne : la logique du système (cf. 5.4. Licenciements et sécurité de l'emploi)
322 (19.6)-4 et 5 : La myopie du capitalisme régional suisse ou la fatalité des concentrations industrielles (cf. 8.4. Développement régional, aménagement du territoire)
3.3.2 *Textile, habillement, chaussure*
317 (15.5)-8 : Bally, un test manqué par le Valais (cf. 5.4. Licenciements et sécurité de l'emploi)
309 (13.3)-1 : L'oasis de Sarnen (cf. 5.4. Licenciements)
3.3.3 *Chimie, pharmacie*
307 (28.2)-7 : De l'horlogerie à la pharmacie
3.3.4 *Industrie alimentaire*
309 (13.3)-4 à 6 : Les bonnes affaires de Nestlé avec les colonels grecs (cf. 12.4. Etranger)
323 (26.6)-2 et 3 : Pour laver son honneur, Nestlé choisit la voie des tribunaux (cf. 12.4. Etranger)
332 (2.10)-4 : La faim justifie les moyens (cf. 12.4. Etranger)
336 (30.10)-2 et 3 : Nestlé, ici et là (cf. 12.4. Etranger)
338 (13.11)-4 à 6 : Une multinationale helvétique devant un tribunal bernois (cf. 12.4. Etranger)
340 (27.11)-4 et 5 : Loi fédérale sur l'importation de produits agricoles transformés : le chocolat, instrument de relance ? (cf. 3.1. Agriculture)
341 (4.12)-1 : Les secrets de Nestlé (cf. 12.4. Etranger)
342 (11.12)-8 : Après le « référendum chocolat », trois rendez-vous (cf. 3.1. Agriculture)
3.3.5 *Energie*
303 (30.1)-4 et 5 : Sous le couvert de la crise de l'énergie, la Suisse participe, en fait, aux manœuvres de l'empire américain (cf. 12.1. Politique étrangère)
305 (13.2)-4 à 6 : Ces géants qui profitent de la « crise » (cf. 3.2. Construction, 3.4. Services, 4. Structures économiques)
306 (20.2)-7 : La « fatalité » nucléaire
309 (13.3)-7 : Premiers pas nucléaires
313 (17.4)-1 : Le rempart du droit (cf. 1.6. « Démocratie sauvage »)
313 (17.4)-7 : Indices
317 (15.5)-7 : Assurer le nucléaire
319 (29.5)-1 : Le Souverain (cf. 1.6. « Démocratie sauvage »)
320 (5.6)-4 : Le diktat nucléaire (cf. 12.1. Etranger)
323 (26.6)-1 : Au nom de l'objectivité (cf. 1.6. « Démocratie sauvage »)
335 (23.10)-7 : Energie : BBC place ses pions
337 (6.11)-7 : Le soleil pour la RFA, l'atome pour la Suisse
339 (20.11)-4 : La publicité et l'atome

3.3.6 *Edition*

329 (11.9)-1 : Super-bénéfices

3.4. *Services*

3.4.1 *Banques*

300 (9.1)-7 : A qui profite la « crise » ?
305 (13.2)-4 à 6 : Ces géants qui profitent de la « crise » (cf. 3.2. Construction, 3.3. Industries productives et 4. Structures économiques)
316 (9.5)-6 et 7 : Klotten : subvention pour les banquiers et quelques autres
320 (5.6)-4 et 5 : Le poids des banquiers (cf. 2.6. Recettes publiques)
323 (26.6)-3 : Les banques et l'industrie

3.4.2 *Commerce, distribution*

312 (10.4)-4 à 6 : Quelques distributeurs indépendants s'attaquent à Naville et Cie S.A. : après dix ans de lutte, le pot de terre l'emporte face au pot de fer (cf. 4.2. Structures économiques)
317 (15.5)-2 et 3 : Les bonnes affaires des centres commerciaux
333 (9.10)-4 et 5 : Les Helvètes n'aiment pas jouer aux cartes (de crédit)

4. STRUCTURES ÉCONOMIQUES

4.1. *Fusions, concentration, liaisons économiques*

305 (13.2)-4 à 6 : Ces géants qui profitent de la « crise » (cf. 3.2. Secteurs économiques)
323 (26.6)-3 : Les banques et l'industrie (cf. 3.4.1. Banques)
332 (2.10)-7 : Des patrons à l'étranger

4.2. *Pratiques restrictives*

312 (10.4)-4, 5 et 6 : Quelques distributeurs indépendants s'attaquent à Naville et Cie S.A. : après dix ans de lutte, le pot de terre l'emporte face au pot de fer (cf. 3.4.2. Commerce)
325 (24.7)-3 : Un scandale « exemplaire » en RFA : quand le bâtiment va... (cf. 3.2. Construction et 12.4. Etranger)

4.3. *Organisations syndicales, de consommateurs, etc.*

310 (20.3)-2 : Le poids des typographes
312 (10.4)-1 : Le piège de l'urgence
314 (24.4)-1 à 3 : Pour le 1^{er} Mai (cf. 5.5. Conflits et paix du travail)
315 (1.5)-2 : Efficace (FRC)
329 (11.9)-3 : Une voix unique pour les syndicats (cf. 10.1. Presse)
339 (20.11)-7 : Un nouveau climat pour l'Union syndicale suisse

5. CONDITIONS DE TRAVAIL

5.1. *Salaires et conditions générales*

320, 5. 6-7 : Le travailleur allemand en tête
320, 5. 6-8 : Genève : la prospérité les avait oubliés, pas la récession
322, 19. 6-5 : Point de repère : Dialectique patronale
325, 24. 7-8 : Les employés au plus bas

327, 21. 8-1 : Haro sur les salaires
343, 18. 12-4 et 5 : Prospérité de la Suisse et pouvoir d'achat des travailleurs

5.2. *Temps de travail et congé éducation*

320, 5. 6-5 : Un compromis tenace (durée hebdomadaire)
322, 19. 6-3 : Vacances : la pratique et la loi
332, 2. 10-1 : Congé-formation : l'impasse
334, 16. 10-4 : Congé-formation : l'acquis
337, 6. 11-7 : Quarante-cinq heures : Un combat d'arrière-garde
338, 13. 11-6 : Congé-formation : les acquis de la FOBB
341, 4. 12-8 : 40 heures : des ficelles patronales vieilles de quinze ans
342, 11. 12-5 : 40 heures : la mystification de Bâle

5.3. *Participation*

315, 1. 5-3 : Participation : les armes sont fourbies
325, 24. 7-8 : Logique

5.4. *Licenciements, chômage, sécurité de l'emploi*

303, 30. 1-8 : La leçon de Lip (cf. 5.5. Conflits et paix du travail)
304, 6. 2-5 : Genève : la bataille des travailleurs de la SIP (cf. 3.3.1. Métallurgie et 5.5. Conflits et paix du travail)
306, 20. 2-1 et 2 : Le fait accompli des patrons. Fermetures d'entreprises : le record du 4^e trimestre 1974
307, 28. 2-8 : La sécurité de l'emploi I : Refuser l'alternative du patronat
308, 6. 2-6 et 7 : La sécurité de l'emploi II : Des buts concrets pour un combat difficile
309 (13.3)-1 : L'oasis de Sarnen (cf. 3.3. Industries productives)
311, 28. 3-1 : Tenir le couteau par le manche
313, 17. 4-2 : Genève : Attente anxieuse de l'été dans la métallurgie et l'horlogerie (cf. 3.3.1. Métallurgie, horlogerie)
315, 1. 5-5 : Quand les ouvriers travaillent à leur licenciement
317 (15.5)-8 : Bally, un test manqué par le Valais (cf. 3.3. Industries productives)
319, 29. 5-8 : Bienne : la logique du système (cf. 3.3.1. Métallurgie, horlogerie)
321, 12. 6-1 : Sécurité d'abord (cf. 8.1. Pollution, écologie)
323, 26. 6-5 : Lorsque la télévision va à l'essentiel (cf. 10.2. Radio, télévision)
323, 26. 6-8 : Du chômage à la maladie : l'engrenage fatal de la crise de l'emploi (cf. 7.2. Morbidité et mortalité professionnelle)
324 (10.7)-1 : Obwald
325, 24. 7-1 et 2 : Les grands mots. Il y a crise et « crise »
330, 18. 9-4 : Feuilletton : Chômage
331, 25. 9-1 : Enseignants : le cap de la rentrée 1977 (cf. 6.4. Ecoles supérieures)
331, 25. 9-7 : Feuilletton : Chômage
333, 9. 10-1 et 2 : Bonnes âmes et mendigots. Le langage du Vorort
335, 23. 10-2 et 3 : Il n'y a plus de téléphoniste au numéro que vous avez demandé

337, 6.11-1: Un mythe (cf. 5.5. Conflits et paix du travail)

343, 18.12-1: L'intendance

5.5. Conflits et paix du travail

303, 30.1-8: La leçon de Lip (cf. 5.4. Licenciements, chômage, sécurité de l'emploi)

304, 6.2-5: Genève: la bataille des travailleurs de la SIP (cf. 5.4. Licenciements, chômage, sécurité de l'emploi et 3.3.1. Métallurgie)

305, 13.2-7: Des travailleurs en grève dans le monde entier

309, 13.3-1: L'oasis de Sarnen

314 (24.4)-1, 2 et 3: Pour le 1^{er} Mai (cf. 4.3. Organisations syndicales)

5.6. Travailleurs étrangers et frontaliers

303, 30.1-1: Enlever à ceux qui n'ont rien

314, 24.4-6 et 7: Frontières et frontaliers

320, 5.6-6 et 7: La parole aux travailleurs étrangers

332, 2.10-8: Genève: Si M. Poniatowski avait raison (cf. 8.4. Développement régional)

340, 27.11-1: Aveugles

5.7. Jeunes et apprentis

303, 30.1-2 et 3: Vers un « numerus clausus » dans l'accès à l'apprentissage... à titre d'exemple, la situation genevoise

316, 9.5-1: Apprentis livrés aux patrons

334, 16.10-1: Et après ?

5.8. Femmes

300, 9.1-5: Les patrons suisses font la vie belle à la femme

304, 6.2-6 et 7: Année internationale de la femme: les Suissesses face aux Européennes (cf. 7.7. Assurance vieillesse et invalidité)

315, 1.5-8: Année de la femme: le piège des slogans électoraux

326, 7.8-3: Portrait d'une inconnue

330, 18.9-7: Initiative fédérale: une « première »

334, 16.10-3: Année de la femme: le révélateur des élections (cf. 1.5. Initiative, référendum, démocratie ou élections nationales ?...)

6. ÉDUCATION, INSTRUCTION PUBLIQUE

6.0. Problèmes généraux

322 (19.6)-8: La famille n'est plus ce qu'elle était...

327 (21.8)-4 et 5: Pour une éducation globale: le temps de la rupture

327 (21.8)-8: Menaces sur les crèches (GE)

341 (4.12)-2 à 4: Instruction civique: passer du catéchisme laïc à l'information multilatérale (cf. 1.5. Initiative, référendum et 10. Mass media)

343 (18.12)-2 et 3: Égalité des chances: ni la fin, ni les moyens

6.1. Cycles d'orientation, fin de la scolarité obligatoire

312 (10.4)-2 et 3: La droite face à l'évolution de l'enseignement. Réforme de l'école vaudoise: renvoi aux calendes grecques ? (VD)

316 (9.5)-2 et 3: Réforme de l'école vaudoise: des millions dépensés inutilement (VD)

317 (15.5)-4 et 5: Réforme de l'école vaudoise: qui soutient vraiment le Conseil d'Etat ? (VD)

321 (12.6)-6 et 7: Démocratisation des études: qui veut la fin veut les moyens (GE)

332 (2.10)-6 et 7: Réforme de l'école: le Tessin à l'action et Vaud à la traîne (TI et VD)

341 (4.12)-6 et 7: Réforme de l'école: un revirement inattendu (VD)

6.2. Ecoles supérieures, programmes de maturité, etc.

323 (26.6)-7: Un bâillon pour les enseignants (cf. 9.1. Libertés politiques)

326 (7.8)-1: L'escalade (cf. 9.1. Libertés politiques)

331 (25.9)-1: Enseignants: le cap de la rentrée

339 (20.11)-8: Neuchâtel: les limites d'un sacrifice (Université de Neuchâtel)

7. SANTÉ, POPULATION ET SÉCURITÉ SOCIALE

7.1. Démographie

325 (24.7)-7: M. Kneschaurek et l'an 2000

7.2. Morbidité et mortalité professionnelle

323 (26.6)-8: Du chômage à la maladie; l'engrenage fatal de la crise de l'emploi

7.3. Morbidité et mortalité sociale

323 (26.6)-4: Consommation de drogues: se méfier des statistiques

7.4. Planification familiale et avortement

305 (13.2)-6 et 7: Le mauvais exemple des commissaires du Conseil national (avortement)

308 (6.3)-5: Interruption de grossesse: au-delà de la polémique, des faits

309 (13.3)-2 et 3: Débat sur l'interruption de grossesse: de la morale à la politique

311 (28.3)-7: Interruption de grossesse: des alliés sûrs pour les démocrates-chrétiens

313 (17.4)-6: Valais: de l'avortement à l'éducation sexuelle, un immobilisme officiel sans faille (VS)

319 (29.5)-6: Interruption de grossesse: faire le point après la polémique I

321 (12.6)-4 et 5: Interruption de grossesse: faire le point après la polémique II, Pour la solution des délais

331 (25.9)-2 et 3: Fœtus = enfant ?

7.5. Mort et euthanasie

318 (22.5)-6 à 8: Euthanasie: combler d'urgence un vide juridique et éthique

7.6. Médecine

300 (9.1)-1 à 3: Bonne année et bonne santé! Médecine et économie

323 (26.6)-1: Santé: une très bonne affaire

330 (18.9)-5: Sécurité médico-sociale: quelles priorités ?

338 (13.11)-3: Le faux « social » (cf. 1.1. Communes)

343 (18.12)-1: Un signe (Association des médecins indépendants de Zurich)

7.7. Assurance vieillesse et invalidité

304 (6.2)-1: AVS: pour un référendum

304 (6.2)-6 et 7: Année internationale de la femme: les Suissesses face aux Européennes (cf. 5.8. Conditions de travail)

308 (6.3)-4 et 5: AVS: les vieux trinqueront; L'histoire d'une longue attente

310 (20.3)-4 et 5: Adaptation des rentes AVS: le règne de l'ambiguïté; la longue marche du deuxième pilier

323 (26.6)-5: Les contrebandiers n'alimentent plus l'AVS

8. ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURE

8.1. Pollution, écologie

312 (10.4)-8: Le mercure qui pollue le Léman vient du Valais

321 (12.6)-1: Sécurité d'abord (cf. 5.4. Sécurité de l'emploi)

335 (23.10)-4 et 5: La qualité de la vie dans les lois fédérales: beaucoup de mousse, beaucoup de bruit

335 (23.10)-5 et 6: Sauver Genève et sa campagne: la droite dans le brouillard

8.2. Circulation

305 (13.2)-2: Votation sur les transports publics à Genève: des victimes de la circulation qui n'impressionnent pas le TCS

308 (6.3)-1: TCS: les premiers grains de sable

319 (29.5)-2: Voulez-vous des autoroutes ? (cf. 2.5. Politique budgétaire)

332 (2.10)-3: Autoroute à Genève: tous les arguments sont bons

333 (9.10)-2: Autoroute à Genève: les passions et la raison

336 (30.10)-6 et 7: Ils veulent redorer le blason de l'automobile (cf. 10.1. Mass media, presse)

341 (4.12)-5: Genève: Autoroute: le combat se poursuit dans les communes

8.3. Urbanisme et logement

300 (1.9)-8: Zones insalubres pour cause de bruit

318 (22.5)-4 et 5: Protection efficace des locataires: les bons motifs du Conseil fédéral

324 (10.7)-2 et 3: Genève: un urbanisme différent pour les Grottes

329 (11.9)-8: Halles de l'Île: la bouffe ou la vie (GE)

8.4. Aménagement du territoire, développement régional

305 (13.2)-6: Les régions de montagne attendent toujours

314 (24.4)-4 et 5: Aménagement du territoire: le provisoire qui dure

314 (24.4)-4: Jurassiens de tous les cantons unissez-vous ! (cf. 1.7. Jura)

322 (19.6)-4 et 5: La myopie du capitalisme régional suisse ou la fatalité des concentrations industrielles (cf. 3.3.2. Horlogerie, métallurgie)

331 (25.9)-4 et 5: Aménagement du territoire: les grandes manœuvres

332 (2.10)-4 et 5: L'exemple des militants francs-montagnards: prendre en main le développement régional (cf. 1.7. Jura)

332 (2.10)-8 : Genève : si M. Poniowski avait raison (cf. 5.6. Travailleurs étrangers)
337 (6.11)-4 à 6 : Des régions faibles, toujours plus faibles; des régions fortes, toujours plus fortes
340 (27.11)-6 à 7 : Le prix du retour à la nature dans les résidences secondaires
343 (18.12)-6 à 7 : Aménagement du territoire et intérêts des agriculteurs : presque la quadrature du cercle en pays vaudois (cf. 3.1. Agriculture)

9. « JUSTICE ET POLICE »

9.1. Libertés politiques

301 (16.1)-1 : La liberté contre les libertés
320 (5.6)-5 : Sous le couvert de la « crise »
323 (26.6)-7 : Un bâillon pour les enseignants (cf. 6.2. Ecoles supérieures)
326 (7.8)-1 : L'escalade (cf. 6.2. Ecoles supérieures)
307 (28.2)-5 : La Suisse et les droits de l'homme

9.2. Fonctionnement de la justice

307 (28.2)-4 et 5 : Les crimes à col blanc ou le grand âge du Code pénal
324 (10.7)-8 : Rendre la justice au justiciable
327 (21.8)-2 et 3 : Procès des comités de soldats : Lausanne, le dernier maillon d'une longue chaîne (cf. 11.1. Défense nationale)
342 (11.12)-3 : P. et H. Morlacchi devant le TF : Crime, châtimement et extradition
342 (11.12)-8 : Genève : sus au terrorisme (cf. 11.3. Exportation d'armes)

9.3. Fonctionnement de la police

333 (9.10)-7 : PMI, pavés, même combat

9.4. Régime pénitentiaire

316 (9.5)-4 et 5 : La semi-liberté et le régime pénitentiaire : Un pied à l'ombre... l'autre en prison

10. MOYENS DE COMMUNICATION DE MASSE, CULTURE

10.1. Presse

301 (16.1)-2 à 4 : Les difficultés de la presse en Suisse romande : des faits précis au-delà des appels au secours
302 (23.1)-1, 6 et 7 : Malades de la presse
313 (17.4)-5 : Information et publicité (cf. 12.4. Etranger)
315 (1.5)-1 : Le bâillon
326 (7.8)-2 et 3 : La grande fidélité des lecteurs de journaux. Les haut-parleurs de la gauche
327 (21.8)-5 : Combien de journaux en Suisse ?
329 (11.9)-2 et 3 : L'affaire de la « Tribune-Le Matin » : le grand soir des journalistes n'est pas pour demain
329 (11.9)-3 : Une voix unique pour les syndicats (cf. 4.3. Organisations syndicales)
333 (9.10)-2 : Le poids de la publicité
336 (30.10)-6 et 7 : Ils veulent redorer le blason de l'automobile. Publicité oblige : la loi des annonceurs (cf. 8.2. Circulation)

10.2. Radio, télévision

303 (30.1)-3 : Sur le petit écran : regarder mourir de faim

313 (17.4)-8 : Où la Télévision romande faillit à sa tâche
315 (1.5)-2 : Courrier : Disparition de « Objectivement vôtre » : la TV confirme et... infirme
323 (26.6)-5 : Lorsque la télévision va à l'essentiel
324 (10.7)-7 : Télévision : une autre formule
325 (24.7)-8 : Télévision : CH-Suisse
333 (9.10)-8 : Radio-TV : le paravent des mots
339 (20.11)-2 et 3 : La gauche, la radio et la télévision. Pour châtrer la SSR
341 (4.12)-2 à 4 : Instruction civique : passer du catéchisme laïc à l'information multilatérale (cf. 1.5. Initiative, référendum, démocratie et 6.0. Problèmes généraux, éducation, instruction publique)
342 (11.12)-3 : L'ARTED
343 (18.12)-8 : Télévision : Un début

10.3. Cinéma

322 (19.6)-1 et 2 : Le vrai visage de la censure. La planète réduite à six pays

11. DÉFENSE NATIONALE

11.1. Service militaire

327 (21.8)-2 et 3 : Procès des comités de soldats : Lausanne, le dernier maillon d'une longue chaîne (cf. 9.4. Fonctionnement de la justice)
329 (11.9)-1 : Le secret des comptes (allocations pour pertes de gain)

11.2. Budget militaire et conception de la défense

304 (6.2)-8 : Budget militaire : Des économies, oui. Mais avant tout un débat !
311 (28.3)-8 : Un colonel s'en prend au pouvoir politique (cf. 1.5. Initiative, référendum, démocratie)
313 (17.4)-4 et 5 : Economies dans l'armée, économie de l'armée
324 (10.7)-1 : Défense globale
334 (16.10)-7 : Tigres ou chevaux
342 (11.12)-4 et 5 : Armée : le compromis de l'horizon 80

11.3. Production et exportations d'armes (cf. Métallurgie et Etranger)

326 (7.8)-4 à 6 : La fatalité des dépenses militaires ou le plus formidable détournement de fonds de l'histoire (cf. 11.2.)
331 (25.9)-3 : Encore des armes pour Franco (cf. 12.4. Etranger)
332 (2.10)-7 : Exportations d'armes : fausses informations
336 (30.10)-8 : Des emplois qui coûtent cher
342 (11.13)-8 : Genève : sus au terrorisme (cf. 9.2. Fonctionnement de la justice)

12. RELATIONS INTERNATIONALES

12.1. Politique étrangère envers l'Europe occidentale et les autres pays membres de l'OCDE

303 (30.1)-4 et 5 : Sous le couvert de la crise de l'énergie, la Suisse participe, en fait, aux manœuvres de l'empire américain (cf. 3.3.5. Energie)
320 (5.6)-4 : Le diktat nucléaire (cf. 3.3.5. Energie)
334 (16.10)-4 et 5 : Politique étrangère : les partis politiques gagnés par le repli (cf. 12.2. et 12.3.)

12.2. Politique étrangère envers les pays « socialistes »
334 (16.10)-4 et 5 : Politique étrangère : les partis politiques gagnés par le repli (cf. 12.1. et 12.3.)

12.3. Politique étrangère envers le tiers monde

302 (23.1)-1 et 2 : Aide publique au développement : la réalité derrière le boniment
310 (20.3)-8 : Démission
311 (28.3)-2 et 3 : La coopération au développement : la grande confusion des définitions
319 (29.5)-5 : Le défi
324 (10.7)-2 : Bolligen et le Tchad
329 (11.9)-4 à 6 : Aide au développement et gaspillage planétaire : pauvreté bien ordonnée commence par soi-même
337 (6.11)-2 et 3 : Politique de développement : Sandoz et Ciba-Geigy menacent

12.4. Autres relations internationales

301 (16.1)-4 et 5 : Le point final des rédacteurs militants (Comité suisse pour le rétablissement de la démocratie en Grèce)
306 (20.2)-8 : Vacances de neige (Comité suisse de défense des prisonniers politiques iraniens. Cf. 11.3. Exportation d'armes)
309 (13.3)-4 à 6 : Les bonnes affaires de Nestlé avec les colonels grecs (cf. 3.3.4. Industries alimentaires)
310 (20.3)-6 : Du pain pour les Chiliens ou des armes pour Pinochet
313 (17.4)-1 : Les grands mots du PDC (Portugal, cf. 14. Partis et mouvements politiques)
313 (17.4)-5 : Information et publicité (cf. 10.1. Presse)
318 (22.5)-2 et 3 : Le 1^{er} Mai en Espagne
320 (5.6)-8 : Un exemple (Paraguay)
323 (26.6)-2 et 3 : Pour laver son honneur, Nestlé choisit la voie des tribunaux (cf. 3.3.4. Industries alimentaires)
324 (10.7)-4 et 5 : La gestion des atrocités vietnamiennes ou une leçon unique de « relations publiques »
324 (10.7)-5 : L'esclave et l'ambassadeur (Chili)
325 (24.7)-3 : Un scandale « exemplaire » en RFA : quand le bâtiment va... (cf. 3.2. Construction et 4.2. Pratiques restrictives)
330 (18.9)-1 et 8 : L'oubli (Chili)
331 (25.9)-3 : Encore des armes pour Franco (cf. 11.3. Exportation d'armes)
331 (25.9)-8 : Comptoir Suisse : les hôtes se suivent... (El Salvador)
332 (2.10)-4 : La faim justifie les moyens (cf. 3.3.4. Industries alimentaires)
336 (30.10)-2 : Nestlé, ici et là (France, cf. 3.3.4. Industries alimentaires)
336 (30.10)-8 : Des emplois qui coûtent cher (Espagne, cf. 11.3. Exportations d'armes)
338 (13.11)-3 : Bührle-Pinochet (Chili, cf. 11.3. Exportations d'armes)
338 (13.11)-4 à 6 : Une première en Suisse les 26 et 27 novembre prochains : une multinationale helvétique devant un tribunal bernois (cf. 3.3.4. Industries alimentaires)
341 (4.12)-1 : Les secrets de Nestlé (cf. 3.3.4. Industries alimentaires)

VAUD

L'Etat, employeur : d'étranges contrats

« L'engagement au Centre de recherches psychopédagogiques est valable pour une période de cinq jours allant du lundi au vendredi. Sauf avis contraire, donné par écrit au plus tard le mercredi à 12 heures pour le lundi suivant à 8 heures, l'engagement est tacitement reconduit aux mêmes conditions. »

Signer ce nouveau contrat (en risquant le renvoi dans un délai de 54 heures) ou être licencié au bout d'un mois : tel est le choix que le directeur du Centre de recherches psychopédagogiques a laissé à ses employés (en général des étudiants), dont certains travaillaient au Centre depuis une année. Tout se serait déroulé parfaitement si les

quatre employés licenciés (dont l'une pour l'après-midi !) n'avaient eu la mauvaise idée de se grouper pour faire front ensemble et révéler ces agissements.

D'où quelques questions : d'autres chefs de service ont-ils pris des « initiatives » de ce genre ? Sont-elles légales ? Quelle est la position du chef du Département de l'instruction publique dans ce cas ?

Et, à propos, quelles mesures (autres que des recommandations adressées aux directeurs de limiter strictement le nombre des postes au concours) compte-t-on prendre à l'égard des nombreux maîtres temporaires qui enseignent depuis de nombreuses années sans que leur situation ait été régularisée, alors que la loi sur le statut des fonctions publiques précise que les personnes engagées par contrat de droit privé doivent être nommées après quatre ans, ou leur contrat résilié ?

me cache pas que le comité de rédaction à l'unanimité désapprouvait mon point de vue. Pourtant, l'article a été publié. Tel quel. Pour une fois, je sais de quoi je parle : à l'exception de « La Sentinelle », de précieuse mémoire, je ne connais guère d'autres périodiques qui fassent preuve d'autant de... libéralisme ! En revanche, il m'est arrivé quelquefois (dans des journaux que je ne nommerai pas !) de voir mes articles ou écartés, ou caviardés, ou encore « rectifiés » !

* * *

Autre chose : un homme bien surpris, ça a été moi, ayant commis quelques lignes sur l'esperanto et recevant sept, huit, neuf lettres, parfois de plusieurs pages (sans compter la documentation), dont une — si je comprends bien — du *Diable* (signée « Lucifer »), avec lequel je n'avais eu jusqu'alors que des contacts épisodiques... Mais de ceci, la semaine prochaine !

J. C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Voir DP 351 !

... Il semblerait donc que j'ai dit des sottises, voici quinze jours, concernant les librairies et les prix des livres... Me voilà bien : défenseur de « positions pratiquement monopolistiques », de « super-bénéfices » et de « prix difficilement supportables » !

Que j'accorde, 1. que je n'y connais rien ; 2. que je songeais moins à défendre les prix pratiqués par les libraires qu'à déplorer la vente des livres dans les centres d'achat, sans aucun vendeur, les livres présentés comme des boîtes de conserve, entassés sans aucun ordre, pas même un ordre alphabétique, c'est-à-dire sans aucun moyen pour l'acheteur ingénu de savoir ce qu'il achète, de trouver ce qu'il cherche et de le commander s'il ne le trouve pas (par exemple, je cherche depuis des mois le livre d'André Dhôtel sur Rimbaud, illustré d'une précieuse iconographie, et il est bien

clair que seule une librairie me permettra éventuellement de le trouver un jour ou l'autre).

Qu'on m'accorde peut-être aussi que tous les libraires ne réalisent pas de super-bénéfices : j'ai eu naguère à Lausanne un parent petit libraire, qui me semblait plus menacé par la faillite que par l'accumulation du capital ! Si donc l'on parvenait à limiter « l'arbitraire introduit dans la fixation des prix des livres par le biais de la fameuse table de conversion » sans pour autant soutenir les grands centres d'achat (dont il m'arrive de penser qu'ils réalisent eux aussi quelques menus profits) et sans réduire le livre à n'être qu'une marchandise semblable aux autres — déodorants, lacets de souliers, etc. — que n'importe qui peut vendre n'importe comment, je serais quant à moi satisfait.

« Jugez-vous ce procédé admissible ? » m'écrit Laurent Bonnard, qui me demande si je lui en voudrais d'avoir fait suivre mon article d'une « post-face ». Non seulement je trouve le procédé admissible, mais je le trouve admirable : on ne

La paix du travail dans les chiffres de l'OFIAMT

Au cours des trente années qui se sont écoulées depuis la fin de la dernière guerre, les conflits collectifs entraînant des arrêts d'activité n'ont occasionné en Suisse, au total, que la « perte » de 600 000 journées de travail, soit un millième seulement de la quantité de travail effectuée actuellement en une année. En moyenne, le nombre de journées de travail perdues a été de 20 000 par année. Au cours de la première décennie d'après-guerre, cette moyenne fut dépassée six fois en tout, et depuis lors en 1963 seulement. Entre 1956 et 1975, le nombre approximatif des journées de travail perdues a été de 5000 par année. En 1975, l'OFIAMT a enregistré une perte de 1733 journées de travail, cela pour un total de 2,8 millions de travailleurs.

Les grandes manœuvres de la politique énergétique

La petite phrase de Willi Ritschard annonçant que la construction des centrales nucléaires de Rüthi, Graben, Verbois et Inwil était remise à plus tard (cf. DP 349), fait son chemin. Déjà les opposants à la centrale de Graben (Action non violente) protestent contre la poursuite des travaux préliminaires sur le site prévu pour cette usine par les Forces motrices bernoises SA (celles-ci auraient même commandé outre-Atlantique le réacteur nécessaire : le périodique « General Electric International Magazine » confirme la chose en précisant que Graben serait opérationnel en 1982...). On est du reste en droit de se demander qui, en cas de report définitif de la construction d'une centrale à Graben, porterait la responsabilité des risques financiers énormes déjà consentis : un total de 47 millions à fin décembre 1975. On sait en revanche qui paiera la facture en fin de compte : inévitablement la population bernoise, puisque les Forces motrices bernoises SA sont propriétaire, pour 80 %, du canton de Berne !

A n'en pas douter, des situations de fait accomplies telles que celles-ci doivent peser sur les travaux de la commission chargée (mandat du 23 octobre 1974) d'élaborer une conception globale de l'énergie. Mais une autre menace plane sur les travaux des commissaires : le consensus fragile à propos de la nécessité d'une conception globale de l'énergie s'effrite ; certains producteurs d'électricité réalisent que ce plan, dont ils pouvaient espérer une programmation à long terme de leurs bénéfices avant la « crise », est susceptible de devenir le support d'une véritable politique d'économies.

Les couplets inévitables

Et déjà, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), porte-parole des milieux d'affaires, se fait l'écho de ces nouvelles réticences. L'angle d'attaque ? Comme d'habitude, les

compétences de la Confédération (les objectifs d'une conception globale de l'énergie pourraient en effet se concrétiser valablement en une disposition constitutionnelle relative à l'économie énergétique). L'argumentation ? Comme d'habitude un couplet sur le dirigisme : (...) « Il faut constater que, dans la plupart des secteurs, la Confédération s'est vue attribuer de larges compétences, et que, dans la mesure où de véritables lacunes sont apparues, les dispositions permettant de les combler sont en train d'être créées (article sur l'approvisionnement du pays) ; dès lors, l'on n'a pas réussi à prouver jusqu'à aujourd'hui qu'il était nécessaire d'introduire une disposition relative à l'économie énergétique ; il y a en tout cas lieu de se montrer réservé à cet égard ; le cas échéant, l'on pourrait imaginer la création d'une réglementation partielle, limitée, et pour autant que certaines tâches indispensables manqueraient d'une base satisfaisante ; en tout cas, il y a lieu de s'opposer aux tendances qui visent à dépasser

cet objectif et à faire de la politique énergétique, par le biais d'une extension des compétences de l'Etat, un instrument de dirigisme en matière de politique générale économique et sociale ».

C'est qu'en fait les financiers de la branche veulent avoir les mains libres, n'ont que faire d'une planification qui limiterait leurs profits, renonceraient à une politique de diversification des sources d'énergie qui compromettrait leurs investissements dans le nucléaire. Les masques sont jetés, et la SDES le confirme quelques lignes plus loin : « On peut adhérer aux conceptions du comité sur l'économie énergétique de la Chambre suisse du commerce quand il déclare, dans un rapport sur la situation et les perspectives futures en matière d'approvisionnement énergétique de la Suisse : quand cela s'avère techniquement possible, les usagers industriels et privés ont le droit de choisir le secteur énergétique qui leur convient le mieux. La distribution de l'énergie ne devrait pas être du ressort d'un organisme central de planification. »

Iran: le poids des signatures

D'un côté, un appel au Conseil fédéral : l'exécution en Iran de dix-neuf personnes appartenant à l'opposition démocratique (des « bandits » et des « terroristes » pour le régime), après un simulacre de procès, impose une réaction de la Confédération. Soit, a) l'embargo sur les exportations d'armes à destination de Téhéran, b) la fin des relations privilégiées entre les autorités suisses et et la cour du shah, c) l'utilisation, par le Conseil fédéral, « de tous les moyens officiels et officieux afin d'exprimer la profonde inquiétude du peuple suisse face aux exactions de la police secrète iranienne et des juridictions militaires d'exception ». De l'autre côté, la loi des statistiques commerciales : alors que les exportations suisses vers les pays de la CEE diminuaient en 1975, par rapport à 1974, de 6 %, alors que l'on enregistrait également une baisse (13,3 %) des exportations vers

les pays de l'AELE, alors que les livraisons outremer s'amenuisaient aussi pour la même période (2,6 %), les ventes à destination de l'Iran, elles, s'accroissaient considérablement (1970 : 202 millions de francs ; 1972 : 300 ; 1973 : 322 ; 1974 : 455 ; 1975 : 628), pour atteindre même une sorte de record, puisque seules nos exportations vers le Nigéria marquaient une augmentation supérieure (le « bond » de nos exportations est du reste général vers les pays de l'OPEP : + 40 %, de 1582 millions à 2189 millions).

L'appel et les contrats

Les paris sont ouverts : quel sera le poids des signatures accompagnant l'appel du Comité suisse de défense des prisonniers politiques iraniens au Conseil fédéral face à celui des signatures authentifiant les contrats passés avec les maîtres de Téhéran ?